



AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Cette année scolaire de nouveau, une psychologue du Service Diocésain de Psychologie de l'Éducation assurera des permanences d'écoute auprès des jeunes de l'établissement. Le calendrier de ces permanences peut vous être indiqué par l'établissement.

L'objectif de ces interventions est de proposer *aux élèves qui le souhaitent* un temps d'écoute et d'échange en toute liberté, afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations, leurs soucis, leurs difficultés... et de les aider à élaborer leur propre réflexion.

Il ne s'agit pas d'entretiens psychothérapeutiques tels que proposés en institution de soin ou en libéral, mais d'un lieu d'écoute et de dialogue garantissant la confidentialité des propos, dans le cadre du Code de Déontologie des Psychologues.

Au cours de l'année, votre enfant peut être amené, de sa propre initiative, sur proposition de l'équipe pédagogique ou sur la vôtre, à rencontrer la psychologue. Si vous vous opposez à cette éventualité, vous devez le spécifier par écrit sur papier libre à remettre impérativement au professeur principal.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Le Service Diocésain de Psychologie de l'Éducation